



# Plan de protection pour la plage de Port-Choiseul



Version 12.08.2020

## 1. Mesures pour la plage de Port-Choiseul

### 1.1. Personne mandatée COVID-19

La Ville de Versoix doit désigner sa personne mandatée COVID-19 pour la plage de Port Choiseul qui est disponible pour conseiller les clients et est responsable de la mise en œuvre du plan et du contact avec les autorités cantonales.

#### Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour la plage de Port-Choiseul est M. Philippe Rossi, 201 route de l'Etraz, 1290 Versoix – [p.rossi@versoix.ch](mailto:p.rossi@versoix.ch) – 077 420 38 83.

### 1.2. Accès à la plage

#### Mesures

L'accès principal du site sera fermé au public de 00h00 à 08h00.

Les personnes qui présentent des symptômes sont priées de rester chez elle et, si elles se présentent tout de même, de rentrer chez elles avec un masque et suivre les recommandations d'isolement de l'OFSP.

### 1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 1,5m entre toutes les personnes).

#### Mesures

Les distances de protection doivent être respectées par les usagers. Les règles de distanciation ne s'appliquent pas aux groupes de personnes pour lesquels elles ne sont pas appropriées, notamment les enfants en âge scolaire, les familles ou les personnes faisant ménage commun.

Les gardiens présents rappelleront ces règles aux usagers et comptent sur la responsabilité individuelle de chacun pour que ces directives soient appliquées.

### 1.4. Port du masque

#### Mesures

Lorsque la distance ne peut être respectée, le port du masque doit être recommandé.

### 1.5. Affichage sur le site

Les utilisateurs de la plage doivent être informés des mesures mises en place.

#### Mesures

L'affichage officiel de l'OFSP est installé sur tout le site (entrées, portes WC et vestiaires, mur d'accès au lac, escaliers menant au lac, etc.).

Affichage également sur le panneau officiel concernant les heures de surveillance baignade (11h30-18h30).

## 1.6. Ouverture des WC

### Mesures

L'accès aux WC est autorisé au public, tout en respectant le nombre de personne indiqué sur les portes. La gestion du flux doit être matérialisée par des bandes, le cas échéant par le port du masque.

Du matériel de désinfection sera à disposition pour l'entretien par le personnel dédié et les WC seront nettoyés régulièrement (portes d'accès et robinets). Du savon sera disponible près de chaque lavabo, ainsi que du papier à usage unique ou linge dérouleur pour le lavage des mains.

## 1.7. Fermeture des vestiaires

### Mesures

Les vestiaires sont fermés et inaccessibles.

## 1.8. Rôles des gardiens

### Mesures

Les différentes tâches attribuées aux gardiens sont définies comme suit :

- Surveiller la baignade ;
- Nettoyer les WC et ramasser les poubelles ;
- Rappel des règles et directives.

Les gardiens auront à leur disposition des gants, des masques et du gel désinfectant.

## Conclusion

Ce document a été établi par la Ville de Versoix pour l'utilisation de la plage de Port-Choiseul.

Le présent document a été expliqué à M. Philippe Rossi, responsable de la plage de Port-Choiseul, et personne mandatée COVID-19 pour la plage de Port-Choiseul.

Signature et date: \_\_\_\_\_